
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 28 juin 2010, les règlements suivants :

- Ø **Règlement 1442-06-2010** modifiant le règlement 1442-00-2001 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances.
- Ø **Règlement 1593-01-2010** modifiant le règlement 1593-00-2008 sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public.
- Ø **Règlement 1639-00-2010** déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 6 juillet 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.